

A4i srl
Av. du Bourgmestre E. Demunter, 23 bte 00/1
1090 BRUXELLES
Tél. : 02 460 11 35
Fax : 02 452 36 68
Numéro BCE : 0458.280.854
N° I.P.I. : 105.252 & 512.167

BRUXELLES, le 23 novembre 2022

ACP La Pastourelle - Bloc A (N. Entr. : 0873 239 827)
Clos de la Pastourelle 13
1140 BRUXELLES
Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2022

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	14	sur 26	53.85 %	71270
Copropriétaires représentés	6	sur 26	23.08 %	20480
Copropriétaires absents	6	sur 26	23.08 %	8250
Totaux	26	sur 26	100.00 %	100000.000
AG valide en participants		20	76.92 %	
AG valide en quotités		91750	91.75 %	

Le 23 Novembre 2022 à 18h30, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Organisation

Les présences ont été prises à partir de 18h00. Lors de la signature de la liste de présences, chaque propriétaire ou mandataire a reçu un bulletin de vote reprenant la formulation des différents points sur lesquels il a été invité à se prononcer au cours de l'Assemblée Générale ; formulation qui a été complétée, le cas échéant, par des précisions issues du débat, pour former avec elles les résolutions soumises à la décision de l'Association des Copropriétaires. Toutes les décisions ont été prises à la majorité absolue, sauf si une majorité qualifiée a été précisée.

2. Désignation du bureau et du secrétaire

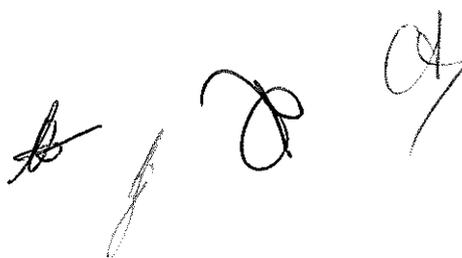
Art 3.87 § 5 du code civil : "L'Assemblée Générale doit être présidée par un copropriétaire" ;

Art 3.87 §10 du code civil : "Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale avec indications des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance, et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires".

Statuts - composition du bureau : le bureau est composé d'un président et deux Assesseurs

A l'unanimité des voix présentes et représentées, Madame est élue Présidente de l'Assemblée tandis que Madame sont désignés Assesseurs.

L'Assemblée Générale confirme, à l'unanimité des voix présentes et représentées la désignation de **A4i** en tant que secrétaire de la réunion.



3. Proposition 1 - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture via un tiers investisseur - Point demandé par le CCP

Proposition de faire installer gratuitement, par un tiers investisseur, des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble. Principe: La société Energy-Vision installe et entretient à ses frais +- 42 panneaux photovoltaïques sur l'entièreté des toitures de l'immeuble, et perçoit pendant 10 ans les certificats verts liés à cette installation. En contrepartie, la Copropriété accepte l'installation de ces panneaux et bénéficie de l'électricité produite en direct par ces panneaux (Ascenseurs, cages d'escaliers, éclairages des parkings, ...). Après 10 ans, la copropriété devient propriétaire de ces installations et continue à bénéficier de l'électricité produite par les panneaux, tout en en assurant à présent l'entretien. Après étude du dossier, la société ENERGYVISION propose :

- Installation de 42 panneaux avec une production de ± 15000 kWh/an.
- Consommation actuelle totale: 10216 kWh (50% en heures pleines)
- 42 panneaux => 4000 kWh autoconsommé et 10000 réinjecté => économie totale $\pm 3900\text{€}/\text{an}$.

L'Assemblée Générale précise que si elle marque son accord, c'est sous la condition suspensive que la réinjection soit entièrement au bénéfice de la copropriété.

Voir annexe 1

Remarque : refacturation annuelle par le Bloc BC de la consommation d'électricité des sous-sols au Bloc A

Actuellement : refacturation au coût du marché et proposition de facturer au coût de la réinjection qui sera négociée avec le fournisseur.

Proposition que Mr _____ puisse donner leur avis sur la proposition final de Brusol avant signature, en bonne collaboration avec le Conseil de Copropriété.

Proposition 1 - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture via un tiers investisseur - Point demandé par le CCP	Oui	78 200	85.23 %	Majorité des 2/3 La résolution est acceptée.
	Non	13 550	14.77 %	
	Voix exprimées	91 750	-	
	Abstention / Absents	8 250	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

4. Proposition 2 - L'installation d'une isolation thermique par l'intérieur de la toiture, qui répond aux normes actuelles - Point demandé par le CCP

Dans la perspective de l'installation de panneaux photovoltaïques, il est proposé de donner mandat au syndic assisté du Conseil de Copropriété afin d'étudier l'installation d'une isolation thermique par l'intérieur de la toiture. L'objectif est de constituer un dossier complet (types d'isolation, prix, primes,....) en vue de le présenter lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Madame _____ se propose pour l'inspection du 4ème étage du bloc A.

Proposition 2 - L'installation d'une isolation thermique par l'intérieur de la toiture, qui répond aux normes actuelles - Point demandé par le CCP	Oui	72 810	79.36 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	18 940	20.64 %	
	Voix exprimées	91 750	-	
	Abstention / Absents	8 250	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

5. Proposition 3 - Remplacement de l'ensemble des néons au sous-sols par du LED - Point demandé par le CCP

Tenant compte de la hausse de prix de l'énergie, la copropriété propose de remplacer l'ensemble des néons dans les sous-sols de la copropriété par des appliques LED afin de diminuer sa consommation d'électricité. Financement via le fonds de réserve - Vote à la majorité des 2/3 - Devis BELECTRO : Voir annexe 2

Budget estimé : 5088 € TVAC pour A, B&C.

Proposition 3 - Remplacement de l'ensemble des néons au sous-sols par du LED - Point demandé par le CCP	Oui	91 750	100.00 %	Majorité des 2/3
	Non	0	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	91 750	-	
	Abstention / Absents	8 250	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

Relevé des présences

Copropriété : 1601 - ACP La Pastourelle - Bloc A (N°. Ent. : 0873 239 827)
 Exercice : 2022

Lieu : BRUXELLES
 Date : 23/11/2022
 Heure : 18h30

Copropriétaires	Quotités	Présence
	6560.0000	Présent
	530.0000	Présent
	210.0000	Procuration
	7850.0000	Présent
	210.0000	Absent
	5290.0000	Présent
	3270.0000	Procuration
	5340.0000	Présent
	5580.0000	Présent
	5350.0000	Présent
	5450.0000	Présent
	980.0000	Absent
	4010.0000	Présent
	740.0000	Présent
	7190.0000	Présent
	5700.0000	Présent
	4830.0000	Présent
	4640.0000	Procuration
	5340.0000	Procuration
	530.0000	Procuration
	1760.0000	Absent
	210.0000	Absent
	740.0000	Absent
	6490.0000	Procuration
	6850.0000	Présent
	4350.0000	Absent
Total Copropriété :	100 000.0000	26
Présents :	71 270.0000	14
Procurations :	20 480.0000	6
Absents :	8 250.0000	6
Total pour le quorum :	91 750.0000 (91.75 %)	20 (76.92 %)

ANNEXE 1

Handwritten initials or signature in the bottom right corner, consisting of several stylized characters.



BRUSOL

Panneaux solaires gratuits dans la Région bruxelloise
Gratis zonnepanelen in het Brussels Gewest



Offre Brusol :
Panneaux photovoltaïques gratuits
(ACP PASTOURELLE - 17 kWp)

Contact Brusol:
Anthony Deloos

Date: 28/07/2022

Doc.nr. 20220728001

A4i

Att.: G. AURIEL



Handwritten signatures and initials.



I. Résumé - notre proposition en bref

Ci-dessous un résumé de notre proposition: les chiffres clés et vos économies.

Pendant 10 ans, nous exploitons une installation photovoltaïque sur votre toit. Et cela ne vous coûte rien. Tous les frais d'étude technique, d'installation, de maintenance, de réparation, d'assurance et de suivi administratif sont à notre charge.

- **Pendant 10 ans, nous vous cédonz gratuitement toute l'électricité produite que vous consommez. C'est gratuit, sans frais et sans mauvaise surprise.**
- **Pendant 10 ans**, vous n'avez aucun souci (les frais d'entretien, etc., sont à notre charge).
- **Après 10 ans** : vous devenez propriétaire à 100% de l'installation PV. Vous pouvez consommer de l'électricité gratuite et ce pendant au moins 15 ans.

Notre offre	Vous n'investissez rien. Vous consommez gratuitement toute l'électricité pendant 10 ans. Après cette période, vous devenez propriétaire de l'installation photovoltaïque et vous bénéficiez encore de l'électricité gratuite pendant 15 années supplémentaires au moins.
La puissance estimée de votre installation photovoltaïque	17,22 kWc
Votre prix moyen de l'électricité AUJOURD'HUI	0,4670 EUR / kWh (hausse continue)
Votre prix moyen de l'électricité AVEC NOUS	0,0000 EUR / kWh (100% gratuit, pendant 10 ans, pour toute l'énergie produite et consommée par vous)
Le coût total de votre installation photovoltaïque	0,00 EUR
Production annuelle estimée (en kWh)	15.068 kWh
Aujourd'hui: votre coût d'énergie pour 15.068 kWh	7.036,52 EUR
Avec nous: votre coût d'énergie pour 15.068 kWh	0,00 EUR
Votre avantage après 1 année	7.036,52 EUR
Votre avantage sur 10 ans	75.251,48 EUR
Votre avantage sur 25 ans	210.703,31 EUR
Vos garanties	25 ans!
Réduction de vos émissions de CO₂ - première année	11,45 tonnes
Réduction de vos émissions de CO₂ sur 25 ans	269,11 tonnes

Handwritten signature and initials



2. Pourquoi les entreprises optent-elles pour Brusol ?

Actuellement, Brusol est le leader du marché de l'énergie solaire à Bruxelles. Voici les principales raisons pour lesquelles nos clients ont choisi Brusol comme partenaire pour l'énergie renouvelable :

● Expertise

Le Groupe EnergyVision (Maison mère de Brusol) a déjà réalisé plus de **6.000 projets** pour un total de plus de **300 MWc** de panneaux solaires. Pour construire, nous recourons à **nos propres équipes**, pour nos clients industriels en Belgique, en Chine et au Maroc. À Bruxelles, nous assurons également la réalisation du projet **SolarClick** (un programme du gestionnaire de réseau Sibelga et des autorités bruxelloises). Dans ce cadre, nous équipons **une cinquantaine** de bâtiments publics de panneaux solaires.

En 2021, nous prévoyons de placer au total près de **125 MWc**.

Avec nous, vous bénéficiez de professionnels dotés d'une vaste expérience.

● Stabilité

EnergyVision compte **128** collaborateurs répartis dans **6** bureaux. Le chiffre d'affaires annuel récurrent du groupe s'élève à **118** millions d'euros, sur des fonds propres consolidés d'un peu plus de **34,5** millions d'euros. Notre **bilan** est très solide. Nous sommes une société internationale, mais avec un **ancrage 100 % belge** au niveau de l'actionariat. Notre équipe de management cumule **des années d'expérience industrielle**. Nous disposons d'un conseil d'administration varié, composé de **personnalités indépendantes et fortes** (H/F).

Vous pouvez compter sur nous, les bons comme dans les mauvais jours.

● Qualité

Tous les bureaux d'EnergyVision sont certifiés **ISO9001:2005**. Nous disposons d'un système de gestion de la qualité intégré fait de processus très complets. Nos collaborateurs possèdent les certifications **VCA**** et **RESCERT**. Nous sommes également membres de **PV Cycle**. Nous ne travaillons qu'avec des matériaux de **première qualité** et selon les dernières technologies (par exemple du monocristallin PERC au lieu du polycristallin ou du monocristallin).

Avec nous, il n'y a pas de surprise.



BRUSOL

4

Panneaux solaires gratuits dans la Région bruxelloise
Gratis zonnepanelen in het Brussels Gewest

• Expérience client

Nous accompagnons nos clients **tout au long de la procédure**, de A à Z. Nous travaillons de manière **100 % transparente** et communiquons de façon **proactive**. Nous sommes **à votre écoute** et nous nous adaptons à vos souhaits : travailler uniquement la journée, ou le soir, ou le week-end - tout est négociable. Pendant les travaux, nous vous tenons informés quotidiennement via un **journal du chantier**. Des **chefs de chantier et de projet** sont chez vous du début à la fin afin de s'assurer que tout se passe bien. Après les travaux, vous disposez d'un **interlocuteur permanent** pour le service après-vente et les interventions. Nos collaborateurs sont **véritablement proches de nos clients**.

Vous êtes au cœur de tout ce que nous faisons.

• Aucun souci

Nous avons **les connaissances, le personnel, les ressources et les matériaux** pour nous occuper de tout : conception et dessin en interne, construction avec nos équipes, financement complet de votre projet, parfois pendant 20 ans. Contrats de maintenance compris avec garantie d'intervention dans les 24 heures. Plus d'un million d'euros de pièces de rechange en stock en permanence. Sans oublier les garanties étendues de certaines formules : si vous ne réalisez pas une économie, nous vous remboursons les kWh manquants. Nous assurons une installation impeccable et performante. C'est notre métier. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur ce que vous faites le mieux : votre métier.

Nous sommes fiers de travailler avec vous !

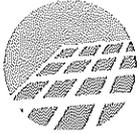
À votre service, jour après jour !

Maarten Michielssens
CEO

Koen Decourt
COO

Xavier Verbeken
Sales Manager





3. Notre plan d'approche

Nous vous proposons l'approche suivante afin de mener votre projet à bien :

1ère étape : étude de faisabilité technique et financière

[DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE : 30 JOURS]

Après la signature d'un contrat-cadre, nous réalisons les études suivantes, entièrement à nos frais :

- Dessin détaillé, sur la base de l'exposition (données solaires), de votre consommation d'énergie (valeurs quart-horaires) et du rayonnement. Ce travail est assuré par nos ingénieurs ;
- Étude de stabilité de votre toiture (si nécessaire). Ce travail est assuré par un bureau indépendant ;
- Étude de réseau et demande de raccordement. Cette étude est réalisée auprès du gestionnaire de réseau ;
- Étude de l'aspect AC (services d'utilité publique et raccordement électrique) ;
- Analyse de la faisabilité financière et de la rentabilité du projet ;
- Calcul détaillé et simulation de la production photovoltaïque basée sur le calcul de PVSYST.

Nous vous envoyons tous les documents dès qu'ils sont traités.

2ème étape : planification

[DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE : 14 JOURS]

Ensemble, nous convenons de la meilleure solution pour votre projet. Après avoir signé les documents nécessaires (contrat cadre, mandat, plan de pose, etc.), nous planifions l'installation. Nous organisons une réunion de lancement commune chez vous.

3ème étape : construction et suivi du projet

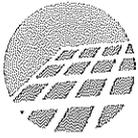
[DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE : 14 – 21 JOURS]

Notre chef de projet est votre interlocuteur permanent. Un de nos chefs de chantier est sur place afin de suivre nos équipes de construction. En moyenne, la construction de nos projets dure entre deux et trois semaines. Nous vous tenons informés quotidiennement de l'avancement des travaux par des rapports détaillés.

4ème étape : réception et exploitation

[DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE : 14 JOURS]

Nous organisons une dernière réunion de chantier et réceptionnons le projet, éventuellement en présence d'un auditeur indépendant sur demande du client. L'installation est soumise à un contrôle technique. Le gestionnaire de réseau passe effectuer la mise en service. Votre installation est dès lors raccordée. Vous produirez de l'électricité verte sans le moindre souci pendant les 25 prochaines années. Sans le moindre souci, car au titre d'un contrat de maintenance tout inclus, nous intervenons dans les 24 heures en cas d'incident.



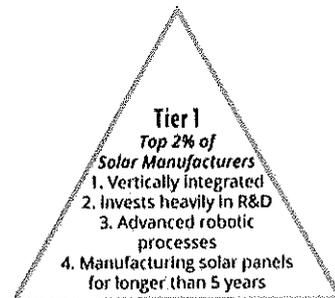
4. Matériel choisi

Nous ne choisissons que du matériel de haute qualité. Cela nous permet d'offrir des garanties et des sûretés à long terme : 25 ans. Cette démarche accroît la rentabilité (production plus élevée, faible dégradation, coûts de maintenance réduits, économie accrue pour vous). Voici la sélection que nous avons retenue pour vous :

Panneaux solaires : Mono PERC – TIER 1

Pourquoi TIER 1 ? Les entreprises TIER 1 offrent les processus les plus avancés de la chaîne d'approvisionnement. Toutes les transactions doivent être traçables par Bloomberg (l'emplacement du projet, sa taille, le promoteur, la banque de financement).

Pourquoi la technologie mono PERC ? Il s'agit d'une nouvelle technologie donnant de meilleurs résultats lorsque le soleil est bas. Cette technologie permet d'améliorer les performances dans nos contrées. Elle est plus coûteuse que la technologie polycristalline ordinaire proposée dans l'industrie, mais offre des rendements plus élevés et une dégradation réduite.



Onduleurs : SMA ou Huawei

Pourquoi un seul de ces deux appareils ? SMA est un fabricant allemand et était le leader mondial du marché des onduleurs. Nous possédons une grande expérience de la marque. Tous nos projets SolarClick sont notamment réalisés avec SMA. Huawei est le concurrent chinois de SMA. Il gagne rapidement des parts de marché et dispose d'une gamme de qualité. Nous utilisons très souvent ces onduleurs dans les projets détenus dans notre propre portefeuille.

Selon nos calculs, l'onduleur suivant est le plus adapté à votre projet : Huawei 33 KTL-A.

Structures : Avasco

Pourquoi Avasco ? Structures de fabrication belge à montage rapide, très solides et durables, qui sont garanties jusqu'à 15 ans. Nous utilisons très souvent des structures de ce producteur dans les projets relevant de notre propre portefeuille.

Rapport mensuel :

En début de chaque mois, un rapport mensuel vous sera envoyé reprenant la production de l'installation. Ceci vous permettra de suivre de très près la production par rapport à votre consommation.

J. FOX CB



5. Garanties

Pendant la construction, nous proposons des garanties et des assurances à large spectre:

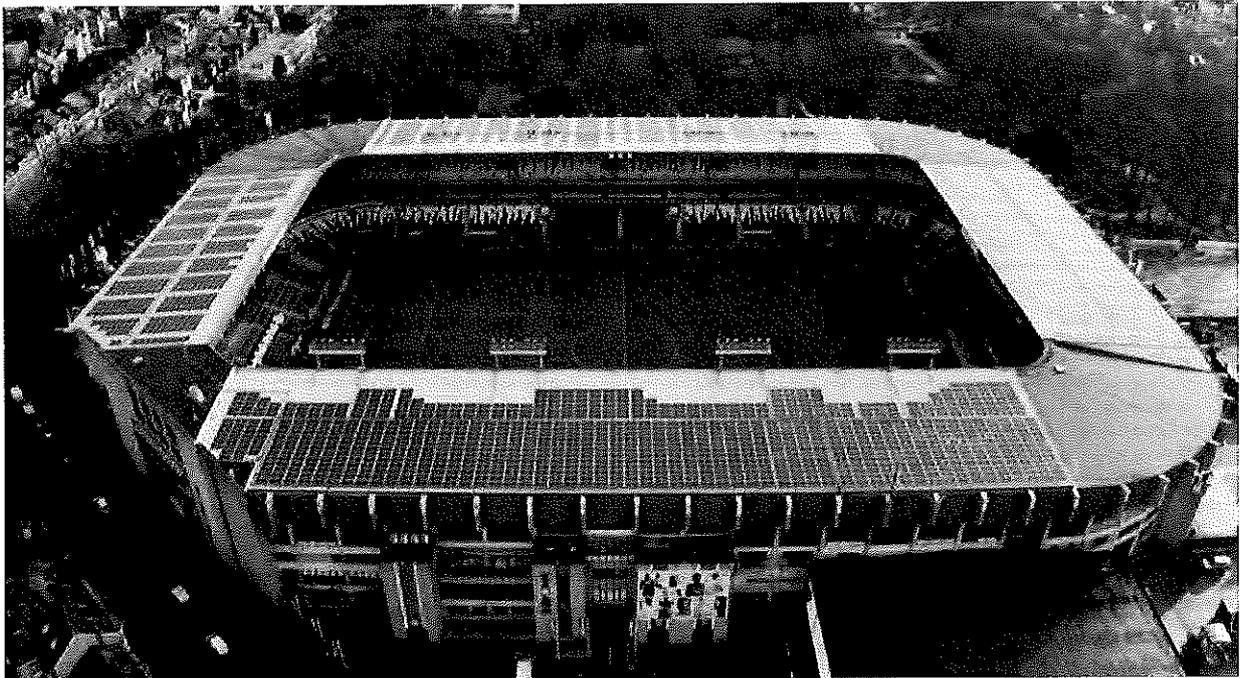
- ✓ Police d'assurance complète concernant notamment la RC exploitation et la TRC
- ✓ Garantie de livraison dans les délais : nous installons par tous les temps
- ✓ Garantie d'une livraison sans risque : nous suivons scrupuleusement toutes les procédures ISO et VCA

Les garanties standard suivantes s'appliquent à tous nos projets :

- ✓ Panneaux photovoltaïques : 10 ans de garantie produit, 25 ans de garantie de performance
- ✓ Onduleurs : 5 ans de garantie, extensible à 10 ans
- ✓ Structures : 10 ans de garantie, extensible à 15 ans
- ✓ Travaux AC : 1 an de garantie

Les garanties étendues suivantes s'appliquent à votre projet (formule financière) :

- ✓ Garantie complète sur l'ensemble des pièces et des travaux pendant toute la période
- ✓ Maintenance complète avec interventions dans les 24 heures.
- ✓ Assurance d'EnergyVision auprès d'un assureur de premier plan



Handwritten signatures and initials.

**6. Un aperçu de vos économies**

Le point de départ de notre calcul est votre profil d'énergie, vos activités et vos paramètres de construction. Ci-dessous les paramètres que nous avons inclus:

Paramètres de l'irradiation et de l'énergie

L'électricité produite par kWc basée sur le rayonnement solaire	875 kWh/kWc/an (dégradation annuelle: Annexe I)
Votre coût d'énergie AUJOURD'HUI (moy.)	0,4670 EUR / kWh
Augmentation annuelle du coût de l'énergie	2%

Paramètres de l'installation photovoltaïque

Un bref aperçu des caractéristiques principales

- Puissance installée estimée totale: 17,22 kWc
- Nombre de panneaux estimés: 42 panneaux, type: Mono perc (EnergyVision)
- Production annuelle d'électricité : environ 15.068 kWh la première année, que vous pouvez utiliser selon votre profil de consommation. L'électricité produite que vous ne consommez pas (= « électricité résiduelle »), nous l'injections sur le réseau.

Un aperçu des coûts de l'EPC

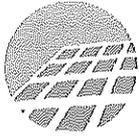
Le coût total de l'installation photovoltaïque	0,00 EUR (Aucun investissement de votre part. De surcroît, vous recevez toute l'électricité produite que vous consommez gratuitement.)
--	---

L'investissement que vous gagnez

Vous réalisez l'économie suivante en optant pour notre formule :

Achat de l'installation PV	17.220,00 EUR
Programme de maintenance pendant toute la période	2.411,53 EUR
Frais d'assurance de l'installation pendant toute la période	678,80 EUR
Coût de financement et provision pour risques (panne, etc.)	1.722,00 EUR
TOTAL	22.032,32 EUR

Handwritten signature and initials



BRUSOL

Panneaux solaires gratuits dans la Région bruxelloise
Gratis zonnepanelen in het Brussels Gewest

Calcul de vos économies :

Votre profit par an: 100% de réduction pour l'énergie produite et consommée chez vous.

Pour la production annuelle de 15.068 kWh :

COÛT (AVANT)	Votre prix de l'électricité pendant la journée	0,4670 EUR / kWh
	Votre coût annuel pour 15.068 kWh	7.036,52 EUR par an
COÛT (APRÈS)	100% gratuit AVEC NOUS	0,0000 EUR / kWh (= 100% de réduction)
	Vos coûts nets NOUVEAUX	0,00 EUR par an
Votre profit		7.036,52 EUR par an

Que devient l'électricité non consommée ?

L'électricité produite que vous ne consommez pas vous-même (par exemple la surproduction à midi ou l'électricité produite en dehors de vos heures de consommation) est appelée « électricité résiduelle ». Cette électricité résiduelle sera injectée par nous sur le réseau.

POTENTIEL DE RENDEMENT ANNUEL TOTAL: 7.036,52 EUR

7. Votre résumé pour 25 ans

	Votre coût AUJOURD'HUI		Votre coût AVEC NOUS 0,0000 EUR/kWh, pendant 10 an, puis 0 EUR (= vous êtes le	Votre profit potentiel par an	Votre bénéfice cumulé
	Electricité produite par le	Coût aujourd'hui (0,4670 EUR / kWh,			
Année 1	15.068 kWh	7.037 EUR	0 EUR	7.037 EUR	7.037 EUR
Année 2	14.992 kWh	7.141 EUR	0 EUR	7.141 EUR	14.178 EUR
Année 3	14.917 kWh	7.248 EUR	0 EUR	7.248 EUR	21.425 EUR
Année 4	14.841 kWh	7.355 EUR	0 EUR	7.355 EUR	28.781 EUR
Année 5	14.766 kWh	7.464 EUR	0 EUR	7.464 EUR	36.245 EUR
Année 6	14.691 kWh	7.575 EUR	0 EUR	7.575 EUR	43.820 EUR
Année 7	14.615 kWh	7.687 EUR	0 EUR	7.687 EUR	51.506 EUR
Année 8	14.540 kWh	7.800 EUR	0 EUR	7.800 EUR	59.306 EUR
Année 9	14.465 kWh	7.915 EUR	0 EUR	7.915 EUR	67.221 EUR
Année 10	14.389 kWh	8.031 EUR	0 EUR	8.031 EUR	75.251 EUR
Année 11	14.314 kWh	8.149 EUR	0 EUR	8.149 EUR	83.400 EUR
Année 12	14.239 kWh	8.268 EUR	0 EUR	8.268 EUR	91.668 EUR
Année 13	14.163 kWh	8.389 EUR	0 EUR	8.389 EUR	100.056 EUR
Année 14	14.088 kWh	8.511 EUR	0 EUR	8.511 EUR	108.567 EUR
Année 15	14.013 kWh	8.635 EUR	0 EUR	8.635 EUR	117.202 EUR
Année 16	13.937 kWh	8.760 EUR	0 EUR	8.760 EUR	125.962 EUR
Année 17	13.862 kWh	8.887 EUR	0 EUR	8.887 EUR	134.849 EUR
Année 18	13.787 kWh	9.015 EUR	0 EUR	9.015 EUR	143.864 EUR
Année 19	13.711 kWh	9.145 EUR	0 EUR	9.145 EUR	153.010 EUR
Année 20	13.636 kWh	9.277 EUR	0 EUR	9.277 EUR	162.287 EUR
Année 21	13.561 kWh	9.410 EUR	0 EUR	9.410 EUR	171.697 EUR
Année 22	13.485 kWh	9.545 EUR	0 EUR	9.545 EUR	181.242 EUR
Année 23	13.410 kWh	9.682 EUR	0 EUR	9.682 EUR	190.924 EUR
Année 24	13.335 kWh	9.820 EUR	0 EUR	9.820 EUR	200.744 EUR
Année 25	13.259 kWh	9.960 EUR	0 EUR	9.960 EUR	210.703 EUR
Total	354.086 kWh	210.703 EUR	0 EUR	210.703 EUR	



BRUSOL

Panneaux solaires gratuits dans la Région bruxelloise
Gratis zonnepanelen in het Brussels Gewest

8. Convaincu? Nous sommes là pour vous!

Bref aperçu de nos conditions:

Prix	En €, HTVA
Livraison	Livraison à votre adresse, montage inclus
Conditions de paiement	Aucune – l'énergie produite qui est consommé en temps réelle est entièrement gratuite
Disponibilité des produits	Cinq semaines depuis la confirmation de l'accord final
Validité de la proposition	Trente jours
Garantie	25 ans pour le rendement des panneaux, 10 ans pour les onduleurs
Sur la base de votre confirmation, nous allons préparer un accord final.	

Doc.nr. 20220728001

Confirmation principale par le client:

(signature)
Nom:
Entreprise:
Position:

Attention :

un accord-cadre signé constitue également une annexe obligatoire en vue de l'acceptation (voir annexe II).



Annexe I. Calcul de la production annuelle d'énergie

Capacité		17,22 kWc	
Irradiation solaire horizontale		1.200 kWh/m ² /an	
Efficacité du système		76,80%	
Année	L'électricité produite par le système (en kWh/an)	La désintégration des composants	L'électricité accumulée produite par le système (en kWh)
Année 1	15.068 kWh	100%	15.068 kWh
Année 2	14.992 kWh	99,5%	30.060 kWh
Année 3	14.917 kWh	99,0%	44.976 kWh
Année 4	14.841 kWh	98,5%	59.818 kWh
Année 5	14.766 kWh	98,0%	74.584 kWh
Année 6	14.691 kWh	97,5%	89.275 kWh
Année 7	14.615 kWh	97,0%	103.890 kWh
Année 8	14.540 kWh	96,5%	118.431 kWh
Année 9	14.465 kWh	96,0%	132.895 kWh
Année 10	14.389 kWh	95,5%	147.285 kWh
Année 11	14.314 kWh	95,0%	161.599 kWh
Année 12	14.239 kWh	94,5%	175.838 kWh
Année 13	14.163 kWh	94,0%	190.001 kWh
Année 14	14.088 kWh	93,5%	204.089 kWh
Année 15	14.013 kWh	93,0%	218.102 kWh
Année 16	13.937 kWh	92,5%	232.040 kWh
Année 17	13.862 kWh	92,0%	245.902 kWh
Année 18	13.787 kWh	91,5%	259.688 kWh
Année 19	13.711 kWh	91,0%	273.400 kWh
Année 20	13.636 kWh	90,5%	287.036 kWh
Année 21	13.561 kWh	90,0%	300.597 kWh
Année 22	13.485 kWh	89,5%	314.082 kWh
Année 23	13.410 kWh	89,0%	327.492 kWh
Année 24	13.335 kWh	88,5%	340.827 kWh
Année 25	13.259 kWh	88,0%	354.086 kWh

ANNEXE 2

J *A* *G*

BELECTRO S.P.R.L
Avenue Jules Malou,40 à 1040 Bxl
Tel:02/6494848
TVA: BE406856602-Reg.Com.BXL353635

Devis: 20220155

Concerne : Clos de la Pastourelle, 15 à Evere

Suivant votre demande, voici notre meilleure offre de prix pour les éléments suivants :

-Fourniture et placement d'un appareil SH 1M20 équipé d'un TL led en blanc froid

Total HTVA : 120 euros

En espérant être honoré de votre commande, veuillez agréer cher monsieur mes salutations les plus distinguées. Pour tout renseignement nous restons à votre entière disposition au numéro suivant 0478/988610

Pour accord:

Three handwritten signatures in black ink, located at the bottom right of the page.